

- i) *Grande-Bretagne*: Les universités canadiennes considèrent d'habitude le *British General Certificate of Education* comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième année lorsque le candidat a réussi ses examens dans cinq matières au niveau "ordinaire", et comme l'équivalent du certificat de fin d'études de treizième année lorsqu'il a réussi ses examens dans cinq matières, dont au moins deux au niveau "avancé".
- ii) *Commonwealth*: En général, un étudiant des pays du Commonwealth peut être admis dans une université canadienne s'il remplit les conditions d'admission dans une université de son propre pays, qui figurent dans le *Commonwealth Universities Yearbook*. Le *Cambridge Overseas School Certificate* et le *Cambridge Higher School Certificate*, conférés couramment dans les pays du Commonwealth autres que la Grande-Bretagne, sont généralement considérés comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième et de treizième année, respectivement, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Certaines universités exigent cependant que le candidat ait terminé son cours de préparation au baccalauréat dans une université de son pays avant d'être admis à leur propre programme d'obtention du premier diplôme universitaire.
- iii) *États-Unis*: Le certificat de fin d'études d'une école secondaire américaine est généralement reconnu comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième année, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Les candidats qui ont terminé une année d'études collégiales après leurs études secondaires sont souvent acceptés par les universités dont le niveau d'admission est le certificat de fin d'études de treizième année. Souvent il faut présenter, pour être admis à l'université, une recommandation de la part du directeur de l'école secondaire fréquentée auparavant.
- iv) *Europe*: Les étudiants qui remplissent les conditions d'admission à une université européenne sont généralement considérés admissibles à une université canadienne au niveau de la fin de la treizième année. L'université peut cependant exiger que l'étudiant subisse un examen écrit ou oral de compréhension du français ou de l'anglais.
- v) *Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud et pays d'Afrique non membres du Commonwealth*: Les étudiants en provenance des régions énumérées ci-dessus doivent établir la preuve qu'ils ont